

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2024

DELIBERATION N° 5 : Aménagement de l'accueil et du hall du CDG79 - avenants

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de juillet, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 1^{er} juillet 2024

Etaient présents : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jean-Marc BERNARD, M. Patrice CESBRON, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Sarah KLINGLER.

Etaient excusés : M. Jérôme BARON, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Armelle CASSIN, Mme Maryse CHARRIER, Mme Sylvie COUSIN, Mme Claudine GRELLIER, M. Daniel JOLLIT, Mme Corine MICOU, M. Jean-François MOREAU, Mme Laurence VIOLLEAU.

M. le Président informe le Conseil d'administration de l'avancement des travaux d'aménagement de l'espace d'accueil et la réalisation d'une salle de réunion dans le hall-patio du siège situé au 9 rue Chaigneau.

Suite aux réunions de chantier, 3 devis pour avenant ont été transmis, un par l'entreprise JUBIEN et deux par l'entreprise HAYE JARRIAU :

- Lot 5 – Sols souples - Peintures JUBIEN : + 1808,40 € HT (montant initial : 17 846,56 € HT, soit 10,13 % de plus-value) :

Changement de solution podotactile

- Lot 6 – Electricité : + 456,32 € HT (montant initial : 3 401,37 € HT, soit 7,45% de plus-value) :

Installation de 2 appliques supplémentaires du couloir repeint + électrification de la porte automatique

- Lot 7 – Chauffage - Ventilation : + 983,14 € HT (montant initial : 2 423,25 € HT, soit 40,57% de plus-value) :

Changement d'un radiateur défectueux constaté au démontage + remplacement du vase d'expansion sur la chaudière (constatés pendant les travaux, au démontage).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder les avenants aux marchés de travaux comme décrits ci-dessus, pour un montant total H.T. de 3 247,86 € ;
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ces avenants des entreprises HAYE JARRIAU et JUBIEN.

Ainsi délibéré et signé après lecture,


Le Président,
Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : 23 juillet 2024
Accusé réception le : 23 juillet 2024

2

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 23 juillet 2024
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : 24 juillet 2024

Pour le Président et par délégation,
Directeur général,

JEVENDREVILLE